

OBJECTIF DE LA FORMATION

Être capable de mobiliser :

- les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale,
- des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique,
- des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable,
- en vue de sa pratique professionnelle, les connaissances scientifiques et techniques relatives à la forêt,
- des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériels et équipements d'exploitation forestière.

Être capable de :

- effectuer les travaux de régénération forestière,
- réaliser les opérations d'entretien de jeunes peuplements,
- utiliser des petits équipements pour des travaux de sylviculture,
- conduire d'un chantier de taille fruitière.

Être initié(e) à :

- la manipulation de la grue forestière selon recommandation sur simulateur.

VOIES DE LA FORMATION

- Formation continue

PUBLIC VISÉ

- Demandeurs d'emploi
- Salariés actifs ou en reconversion professionnelle

PRÉ-REQUIS, CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir + de 18 ans
- Bonne aptitude physique
- Certificat médical (vaccinations à jour)
- Mobilité (si possible permis VL valide)
- Examen du dossier de candidature, entretien de motivation
- Tests de pré-requis (pour construire le parcours de formation)
- Se munir d'un CV à jour et d'une carte d'identité en cours de validité

STATUT DU STAGIAIRE - RÉMUNÉRATION

- Stagiaire de la formation professionnelle et continue
- Formation rémunérée selon l'âge et l'expérience professionnelle
- Possibilité de prise en charge du coût de la formation par le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté

EQUIPEMENT

- Chaussures de sécurité montantes anti-coupure ou bottes, pantalon forestier, casque forestier, en lien avec le décret hygiène et sécurité sur chantiers forestiers, avril 2011 : EPI fournis gratuitement par le centre de formations.

INSERTION PROFESSIONNELLE-DÉBOUCHÉS

- Salarié ou Entrepreneur de travaux sylvicoles
- Poursuite d'études

COÛT DE LA FORMATION

- 13 330,00 euros sans frais pédagogiques

DÉMARRAGE DE LA FORMATION

- **Prévu : mai 2022 sous réserve d'effectif au complet à l'entrée de formation.**



Le personnel est sensibilisé à la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap :



*Référent Handicap
M. KIELBASA Daniel*

Nombre de bénéficiaires par session :
8

Taux de Réussite :
88,88 %

Taux d'insertion :
50 %

Taux de Satisfaction :
80,27 %

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Face à face pédagogique
- Travaux pratiques et travaux dirigés sur chantiers,
- Retour et partage d'expériences
- Initiation sur simulateur
- Stages en entreprise

CONTENU ET DURÉE DE LA FORMATION

UCG1 : mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale	98 h
UCG2 : mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique	105 h
UCG3 : mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable	64 h
UCO1 : mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, les connaissances scientifiques et techniques relatives à la forêt	80 h
UCO2 : mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériels et équipements d'exploitation forestière	40 h
UCS1 : effectuer les travaux de régénération forestière	117 h
UCS2 : réaliser les opérations d'entretien de jeunes peuplements	117 h
UCS3 : utiliser des petits équipements pour des travaux de sylviculture	117 h
UCARE 1 : conduite d'un chantier de taille fruitière	35 h
Lutte contre les discriminations	7 h
Savoir-être professionnel – SOFT SKILLS	21 h
Module B96 : formation remorquage	7 h
UCARE 2 : initiation à la manipulation de la grue forestière selon recommandation sur simulateur	35 h
Stages en entreprise	399 h

Soit 843 heures en centre et 399 heures en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

Le Brevet Professionnel Travaux Forestiers, diplôme national de niveau 3 est délivré par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Le diplôme est composé de 8 Unités Capitalisables ET DE 2 Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale à l'Emploi.

Il est attribué à tout candidat ayant obtenu les 8 UC et les 2 UCARE qui composent le diplôme.

Ces différentes UC sont attribuées aux stagiaires ayant satisfait aux évaluations certificatives organisées par l'équipe pédagogique du centre au cours de la formation et validées par un Jury permanent officiel composé de professionnels et de formateurs.

Les UC peuvent être obtenues indépendamment les unes des autres et restent acquises après la date de validation pendant 5 ans.

ETANG SUR ARROUX (71)

CFPPA de la Nature et de la Forêt

Tel : 03.85.86.59.50 • Fax : 03.85.86.59.69

E-mail : cfppa.velet@educagri.fr • lpa-de-velet.eclat-bfc.fr

